Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

<u>Présents</u>: M. CORNU – M. DURUPT – Mme QUINTERNET – Mme AUBRY – M. TARIN – Mme LAROCHE – Mme BOLOGNESI – Mme NIGGLI – M. SKRZYPCZAK – Mme TOURDOT Mme BINDER – M. DURPOIX – M. ORTSCHEIDT – Mme DUMONTEIL – M. GOISET – M. MECHINAUD – M. HERNANDEZ – M. FILLATRE – M. DEVILLERS – Mme BRUCHON – Mme LEUVREY

Excusés: M. JAMMI (pouvoir à Mme AUBRY) – Mme GRES (pouvoir à Mme LAROCHE)

Secrétaire de séance : Mme Martine QUINTERNET est désignée à l'unanimité.

Assistait à la séance : Mme Mallory COPINEAU, Directrice Générale

Election de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. Une liste de suppléants est nécessaire afin d'assurer la présence de 8 membres dans la commission.

Pour mémoire, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la Commission Communale des Impôts Directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune de RONCHAMP dans la limite d'un agent ;

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la liste des 32 contribuables dressée, composée entre autres de 21 membres du conseil municipal sur 23 (le Maire y étant membre de droit et Mme LEUVREY n'étant pas contribuable sur la commune) remplissant les conditions légales auquel s'ajoutent les candidatures qui se sont fait connaître.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder au vote à main levée, de créer une Commission Communale des Impôts Directs pour la durée du mandat et propose au Directeur Départemental des Finances Publiques la liste des 32 noms ci-annexée, charge à lui de procéder in fine à toute désignation rendue nécessaire en vertu de l'article 1650 du code général des impôts.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 20h00 hebdomadaires (soit 20/35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions d'Agent polyvalent et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- décide la création dudit emploi, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- modifie en conséquence le tableau des effectifs,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Répartition des subventions aux associations

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de répartir entre les différents bénéficiaires les crédits inscrits à l'article 6574 « Subventions » du budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (le pouvoir de Mme Madina GRES à Mme Françoise LAROCHE n'est pas pris en compte pour ce vote en raison de la prise d'intérêt de Mme GRES), décide d'attribuer les subventions annuelles figurant sur le document annexé à la présente délibération.

Informations de la Municipalité

• Roland DURUPT informe le conseil municipal que l'ouverture des plis relative aux travaux de voirie 2020 a été réalisée et que la société STPI a obtenu le marché.

Coût total du marché: 72 123.50 € HT soit 86 548.20 € TTC.

 Martine QUINTERNET annonce qu'une deuxième distribution de masques a été effectuée pour les habitants de la commune. Ces masques sont lavables et réutilisables.

Un nouveau fichier a été mis à jour, cependant si des erreurs persistent, il suffit de le signaler en mairie.

Au total, 9 000 masques ont été achetés et le coût final pour la commune est de 8 859,68 €. Le prix de revient d'un masque, aides déduites est de 0,98 €TTC.

Arrivée de M. JAMMI à 19h38.

• Cécile AUBRY informe de la tenue des conseils d'école. Les gestes barrières ont été respectés dans les écoles et les mesures sanitaires également.

Les effectifs pour la rentrée : 157 élèves pour l'école primaire du centre, 74 élèves pour l'école maternelle du centre, 17 élèves en classe passerelle, 10 élèves en attente d'inscription en petite section et 51 élèves pour le RPI.

Comme chaque année des travaux seront effectués, une classe en maternelle sera refaite.

Concernant la divagation des chiens : une solution pour le gardiennage des chiens qui sont récupérés sur la voie publique est à l'étude et pourrait être envisagée dès septembre. Rappel : l'amende pour un chien divagant est de 50 €.

Une campagne de stérilisation pour les chats errants est envisagée pour 2021.

- Abdelilah JAMMI fait part qu'il est dans l'attente de devis :
 - pour l'installation d'une nouvelle alarme incendie à l'école primaire du centre
 - pour la maintenance de la vidéo protection.
- Pierric TARIN annonce qu'une première réunion de la commission environnement a eu lieu sur les dossiers principaux en cours. Cette réunion s'est déroulée dans une bonne ambiance avec 7 personnes présentes. Il est souhaitable d'accueillir 5 citoyens de Ronchamp de manière permanente. Un travail sera fait sur des thématiques bien précises (Projet panneaux photovoltaïques, voie verte, aménagement foncier, mise en place d'aires de covoiturage, éclairage public).

Une prochaine réunion de cette commission est d'ores et déjà prévue le 22 juillet si cela convient à tous les membres.

Benoît CORNU profite de cette intervention pour informer qu'il souhaite mettre en place une prime pour l'achat de vélos.

• Françoise LAROCHE informe qu'une journée nettoyage et désherbage a été organisée le samedi 4 juillet à Ronchamp. Des élus et bénévoles étaient présents (16 personnes). Différents lieux ont été désherbés (jardinets devants la poste, sur le pont vers la mairie, vers l'atelier de jus de pomme, dans la descente de l'église, la montée de chapelle et rue du Tram). Elle remercie toutes les personnes pour leur participation. C'était une très belle journée qui s'est déroulée dans la bonne ambiance et la bonne humeur.

Elle informe également que le jury communal des maisons fleuries passera le 20 juillet à partir de 13 heures.

- Sylvère DURPOIX annonce que l'éclairage public rue des Champs est terminé.
- Elke BINDER propose de faire un courrier aux habitants de Ronchamp concernant l'atelier de jus de pommes. Cet atelier était géré jusqu'à présent par l'association Vie Libre et par Monsieur Christian VIENOT. La reprise par une association locale serait souhaitable. Les locaux et le matériel appartiennent à la commune. L'atelier fonctionne 5 à 6 semaines/an, de fin septembre jusqu'au mois de novembre. Des personnes viennent de Haute Saône, du Doubs et du Territoire de Belfort. Un fonctionnement mixte pourrait être réalisé afin que cet atelier soit conservé (employés municipaux pour l'entretien du matériel et une association pour la réalisation du jus de pomme). Monsieur VIENOT propose de se rendre disponible, cette année, pour former les nouveaux organisateurs.
- Marine LEUVREY souhaite que des travaux de mise en sécurité des passages piétons soient prévus dans le centre de Ronchamp notamment vers la pharmacie de la Chapelle.

Benoît CORNU informe que des travaux de réaménagement pour le centre sont à l'étude avec, notamment la mise en place d'une zone 30 du pont jusqu'à la Pomme d' Or.

- Christophe DEVILLERS souhaite faire figurer différents points au règlement intérieur.

M. le Maire lui répond que la question lui a été posée lors de la séance du 18 juin dernier et qu'il n'avait alors pas souhaité faire de propositions. Aujourd'hui, ce point n'est pas à l'Ordre du Jour en raison du PV à transmettre le plus rapidement possible en Gendarmerie de LURE.

Séance levée à 20 h 20.

Gommune de RONCHAMP

communale des impôts directs (CCID) Par délibération n°23.

Modalítés de remplissage du tableau

représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts. colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Aitention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Nom											—		
DURL AUBRY TARIN DUMC DUMC DUMC DUMC TOUR	Impositions directes locales cal.6	sous.	TH/TF	TH/TF	TH/TF	TH / TF	TH / TF	TH/TF	TH/TF	TF	TH/TF	TH / TF	TH/TF
DURL AUBRY TARIN DUMC DUMC DUMC DUMC TOUR	Adresse	é dans les personnes proposées ci-dess	ine de la Plateforme	21 rue du Plain	33 rue d'Amont	19 nue Jean Jaurès	23 rue du Morbier	2 rue des Mineurs	7 rue du Rhien	1 rue de la Cure	7 rue du Puits 10.	32 rue de Belfort	10 route Royale
DURL AUBRY TARIN DUMC DUMC DUMC DUMC TOUR	Date de naissance Col4	re mentionne	İ			02/08/1968	14/07/1979			04/03/1986			10/08/1969
DURL AUBRY TARIN DUMC DUMC DUMC DUMC TOUR	Prénom Col3	de la CCID, il ne doit pas êt	Roland	Martine	Abdelilah	Cécile	Pierric	Françoise	Sophie	Jérémy	Marie-Paule	Sylvère	Anne-Laure
VIIIte	Nom COI2	Le maire étant membre de droit											TOURDOT
7 2 6 4 6 7 8 6 7 2	Govilité Govi			MME	Z			MME	MME		MME		
			~	7	m	4	I.C.	9 60	^	. 00	6	19	7

	Givilité coli	Nom	Prénom col3	Date de maissance copt	Adresse	Impositions directes locales cols
12	M.	SKRZYPCZAK	Pierre	17/04/1968		TH / TF
13	MME	GRES	Madina	27/04/1974	22 avenue Pasteur TF	TH / TF
14	M.	ORTSCHEIDT	William	02/03/1974	17 rue André Colin	TH/TF
15	MME	BINDER	Eike	04/11/1969	15 chemin des Chennessues	TH/TF
16	Σ̈	GOISET	Rudy	25/02/1981	10 rue de la Cure	11/11
17	MME	BOLOGNESI	Marie-Jeanne	14/12/1950	32 allée du Canal	干
78	M.	HERNANDEZ	Nicolas	10/04/1987	12 esplanade du Stade	11/11
19	Σ̈́	DEVILLERS	Christophe	28/01/1976	3 quater route Royale TF	11/11
70	MME	BRUCHON	Raphaelle	30/03/1985	5 route Royale	TH / TF
77	M.	FILLATRE	David	11/01/1969	2 rue Robert Depoulain	TH/TF
77	Δ.	LEWANDOWSKI	Richard	30/03/1953	15 chemin des Etangs	Н
73	Σ.	BARDEY	Michel	17/08/1949	18 rue du Plain	TH/TF
24	MME	JACQUOT	Lise	12/07/1968	2 bis rue du Terril	TH / TF
72	Ŋ.	CORDIER	Jean-Luc	29/06/1964	28 rue de la Houillère	TH / TF
76	M.	FRAHIER	Alain	15/07/1956	5 rue des Champs	TH/TF
27	MME	HAGMANN	Christelle	02/07/1972	29 bis rue des Mineurs	TH / TF
28	M.	CENCI	Noël	25/12/1958	41 bis rue des Mineurs	TH / TF
29	M.	JEANMOUGIN	Marc	24/03/1970	12 rue André Colin TF	TH / TF
30		OKAZ	Vincent	11/02/1969	4 chemin des Etangs	TH / TF
31	M.	CHAGNOT	Alain	17/06/1950	4 chemin des Roches	įŁ.
32	M.	VIENOT	Christian	05/12/1939	7 rue des Monts Deron	TH / TF

Nom	Prénom	Gourriel	Tellephone .
Interlocuteuris) CORNU	Benoît	benoit.comu@sfr.fr	06.32.94.50.92
de la commune SANSONI	Angéline	contact@mairie-ronchamp.fr	03.84.20.64.70

Attribution des subventions 2020

Conseil municipal du 10 juillet 2020

Association ou organisme	Décision du Conseil
A.D.M.R.	140,00 €
Amicale des Anciens du Bataillon de Choc	100,00€
Association Globalong (Mission humanitaire en Afrique de Mme Clarisse GRES)	100,00€
BVR (Bien Vivre à Ronchamp)	230,00 €
Comité des Fêtes et de Jumelage de Ronchamp	3 800,00 €
Croix-Rouge Française – équipe locale de Plancher-les-Mines	100,00 €
Dauphins Lurons (5 nageurs Ronchampois inscrits)	100,00€
Harmonie Ronchampoise	440,00 €
Les Cheveux d'Argent	190,00€
MAM Les P'tits Mouss	100,00€
Secours Populaire Français – Fédération de Haute-Saône	100,00€
Tennis de table Ronchampois	400,00€
Vie Libre	200,00 €
Ecoles	
Coopérative réseau d'aide (2 intervenants)	90,00 €/intervenant
Coopérative scolaire école élémentaire du Centre (classe ULIS)	90,00€
Coopérative scolaire école élémentaire du Centre (6 classes)	90,00 €/classe
Coopérative scolaire école maternelle du Centre (4 classes)	90,00 €/classe
Coopérative scolaire école de la Houillère (1 classe)	90,00 €/classe
Coopérative scolaire Le Rhien - Mourière (2 classes)	90,00 €/classe
Participation jouets de Noël école maternelle de la Houillère	15,00 €/élève
Participation jouets de Noël école maternelle du Centre	15,00 €/élève
Participation voyage scolaire école élémentaire du Centre	15,00 €/élève
Participation voyage scolaire école élémentaire du Rhien	15,00 €/élève
Participation voyage scolaire école élémentaire de Mourière	15,00 €/élève
Participation à l'adhat des fournitures scolaires (à verser à la coopérative scolaire centrale de l'école élémentaire du Centre)	32,00 €/élève + 32,00 € par classe pour chaque Direction

<u>N.B.</u>: Pour les écoles du RPI et l'école maternelle du Centre, les fournitures scolaires sont réglées par la Mairie à réception des factures des fournisseurs (dans la limite des mêmes crédits que ceux alloués à l'école élémentaire du Centre)